

API Hastignan
4 rue César Franck
33160 Saint-Médard-en-Jalles
Mail : contact@api-hastignan.fr
<http://www.api-hastignan.fr>

Saint-Médard-en-Jalles, le 20 octobre 2015,

Mairie de Saint-Médard-en-Jalles
Service de l'Education
Place de l'Hôtel-de-Ville
CS 60022
33160 Saint-Médard-en-Jalles

Copies : Madame Corinne Le Moller,
Adjointe à l'École, la vie scolaire et périscolaire,
Monsieur Pascal Piqué,
Directeur de l'Education,
Madame Claudie Laville,
DDEN pour les écoles d'Hastignan
Site internet de l'API Hastignan et panneaux des écoles.

Objet : Facturation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Monsieur le Maire,

Votre volonté de rendre payants les TAP a été annoncée en juin 2015, et confirmée lors d'une réunion avec la Direction de l'Education et les parents d'élèves élus le 28 septembre 2015. Nous sommes résolument contre cette facturation et le répétons ici. Nous vous avons déjà écrit à ce sujet dès le 23 juin 2015, et notre courrier est resté sans réponse, ce que nous regrettons. Nous déplorons que la décision de rendre les TAPS payants ait été prise sans concertation avec les parents d'élèves, en toute fin d'année scolaire, et que nos avis ne soient pas entendus. La concertation que vous annoncez ne concerne pas dans les faits la facturation, il s'agit uniquement de discuter des modalités de la tarification (mensuelle ou hebdomadaire, tarif en fonction des coefficients éventuellement). Là encore, nous le regrettons.

Les familles ont dû s'adapter à la réforme des rythmes scolaires, mais les horaires de travail des parents n'ont pas changé, et rares sont ceux qui sont disponibles pour chercher les enfants à 15h45 ; laisser les enfants à l'accueil périscolaire est rarement un choix. Le contexte économique est particulièrement difficile pour les familles, et le budget associé à l'éducation et à la scolarisation des enfants a augmenté de manière conséquente. Aujourd'hui, il est évident que rendre les TAP payants fragilisera un peu plus encore les familles les plus défavorisées. Certains enfants risquent parfois de ne plus pouvoir participer aux activités proposées pour des raisons financières. Les priver d'activités culturelles ou sportives va à l'encontre des objectifs de la réforme et revient à les exclure un peu plus, quelles en seront les conséquences ?

Nous comprenons bien que l'application de la réforme des rythmes scolaires a un coût pour la collectivité. Néanmoins, depuis la mise en place de cette réforme, différentes économies directes ou indirectes ont été réalisées. Souvent oubliées des « comptes », elles sont une réalité :

- Les dotations faites par la municipalité directement aux écoles pour les enfants ont été fortement réduites,
- L'activité piscine a été supprimée en CE2,
- Les taux d'encadrement minimaux des enfants pour toutes les activités relevant du périscolaire / CLAE ont été significativement relevés (le taux d'encadrement qui était accepté pendant les TAP pour faciliter la mise en place de la réforme s'est finalement généralisé !),

- Les ATSEM ne sont plus présentes en maternelle à hauteur d'un ATSEM par classe pendant toutes les heures de classe (pourtant le nombre d'heures de classe n'a pas changé !) parce qu'il a été jugé nécessaire de leur dégager du temps pour gérer les TAP.

Certains de ces changements conduisent clairement à une réduction des activités sportives et culturelles pendant le temps scolaire. Les autres induisent un taux d'encadrement plus faible pendant le temps scolaire (une ATSEM sur 2 le mercredi) et périscolaire. Ceci rend la situation critique dès que du personnel est absent. (Est-il nécessaire de rappeler ici la situation plus que difficile vécue en maternelle Hastignan en ce début d'année suite à l'absence de plusieurs employées de la mairie; et ceci malgré la bonne volonté et le courage du personnel présent ?). **Il semble que dans ce contexte, les familles ont déjà contribué largement aux restrictions budgétaires actuellement nécessaires et qu'il n'est pas possible de leur en demander davantage.**

Par ailleurs, nous ne pouvons ni admettre ni accepter le fait que cette tarification intervienne en pleine année scolaire, alors que les parents ont établi une organisation familiale dans un contexte existant, qui intègre des TAP gratuits. L'organisation familiale contraint parfois à laisser les enfants aux TAP (horaire de travail, inscription des enfants aux activités multisports, il existe d'autres exemples...). Il n'est pas acceptable que le cadre change en cours d'année scolaire alors qu'il est bien trop tard pour modifier l'organisation des familles.

A ce jour, aucune information officielle n'est parvenue aux familles sur ce sujet par la municipalité. Cette information majeure relève des informations directes par la mairie aux familles. Il n'est pas sérieux de se contenter d'un petit message dans la gazette municipale, et il n'est pas davantage imaginable que vous envisagiez de vous décharger de cette tâche sur les parents élus. Comptez-vous informer les familles par un simple courriel entre le conseil municipal de décembre et la rentrée début janvier ? Les familles de saint Médard méritent plus de transparence et de considération.

En considérant l'ensemble de ces éléments, nous répétons ici qu'il ne nous semble aujourd'hui pas opportun de mettre en place une tarification pour les TAP. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous vous réitérons notre demande de faire le choix de préserver la gratuité actuelle de ces temps périscolaires.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, et dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

L'association de parents d'élèves API Hastignan